



site : www.danseholistique.fr
 Association ECLORE: e-mail eclore.danse@gmail.com
 Tél Présidente Isabelle Gruiec 0660731076
 Enseignante Angélique Martel :0223203854/0614113131
 e-mail angelique.martel@wanadoo.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION DANSE 2014-2015

NOM :
 PRENOM :
 ADRESSE :

 N° TELEPHONE :

 E-MAIL :

Cours mensuel de danse holistique à Gevezé , cochez votre choix :

mercredi 19h00-22H00 – 10 cours
 08/10-05/11-03/12-07/01-04/02-04/03-01/04-06/05-03/06
 +vend 19/06 séance avec l'autre groupe

vendredi 19h30-22H30 – 10 cours
 17/10-21/11-12/12-16/01-27/01-20/03-17/10-22/05-03/07
 +vend 19/06 séance avec l'autre groupe

ADHESION ANNUELLE : **230€ ou 3 chèques de 76 € + 76€ + 78€**
 à l'ordre de : « **Association Eclore** »

Envois par courrier: Mme Mille Sandrine, 1 rue de l'ille 35850 Gévezé

Le paiement est annuel, des facilités de paiement en plusieurs fois vous sont proposées ,cochez votre choix :

- CHEQUE(S) 3 maximum :76 +76 +78
- ESPECES :
- CHEQUES-VACANCES :

REGLEMENT INTERIEUR

REGLEMENT DES COURS :

1. Le montant de l'adhésion annuelle est de 230 € , il comprend la cotisation de 5 € pour l'Association.
2. Le paiement des cours est annuel, des facilités de paiement sont proposées (3 fois par chèques/espèces/chèques-vacances).
3. Le paiement se fait en une seule fois, quel que soit le mode et le nombre de règlement.
4. Pour les paiements en trois fois par chèques, ils seront encaissés par tiers en début des mois de novembre 2014, février 2015 et mai 2015
5. Les cours de danse peuvent accepter un maximum de 20 personnes. Un cours manqué peut être rattrapé lors du cours sur le même thème (vendredi pour mercredi et vice-versa) sans frais supplémentaires. Aucun nouvel adhérent n'est accepté en cours d'année.
6. Une attestation pourra être remise à l'adhérent sur demande.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT :

Toute demande de remboursement devra être justifiée et sera étudiée par les membres du bureau, la décision prise sera transmise à l'adhérent.

Les conditions de remboursement sont : déménagement dans un rayon au-delà de 20 km, certificat médical de non-pratique de la danse holistique, autres cas particuliers.

FONCTIONNEMENT :

Chaque adhérent amènera pour chaque cours un tapis de sol.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur.

DATE :/...../2014

SIGNATURE :